

Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de l'Enseignement de la Promotion sociale,  
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse,  
des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports  
et de la Promotion de Bruxelles, concernant  
**Les résultats des examens de seconde session  
et l'impact des inondations sur ceux-ci**

Madame la Ministre,

Je me permets de revenir vers vous en commission puisque je n'ai pas obtenu de réponse lors du débat en séance plénière. Vous le savez, les inondations catastrophiques de la mi-juillet ont également touché les étudiants à l'heure où le blocus de seconde session démarrait. Vous avez annoncé tardivement dans la presse que les étudiants ayant subi de plein fouet les inondations pourraient solliciter des aménagements de la part des établissements d'enseignement supérieur.

A cet égard, le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études prévoit que plusieurs dispositifs dérogatoires pour les examens puissent être motivés en cas de force majeure. Des décisions au cas par cas peuvent être également envisagées si, malgré tous les efforts, certains étudiants ne sont pas finançables en raison d'échec aux examens de seconde session.

Madame la Ministre, c'est l'heure de la rentrée pour l'enseignement supérieur. L'heure également de dresser un bilan de cette seconde session et de l'impact éventuel des inondations sur les résultats.

Madame la Ministre, quelles ont été les mesures ou initiatives prises en faveur des étudiants qui ont subi de plein fouet les inondations en vue de la présentation de leur 2ème session? D'autres problèmes ont-ils été relayés? Il est peut-être encore un peu tôt pour vous prononcer et ce n'est peut-être matériellement pas évident à établir, mais avez-vous une estimation du taux de réussite de la seconde session pour les étudiants sinistrés qui ont eu recours à ces mesures particulières?

Je vous remercie.

## La réponse de la Ministre :

Dès que j'ai eu connaissance de la catastrophe, j'ai pris contact avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur afin d'évaluer l'impact des inondations sur leurs infrastructures ainsi que sur les activités d'enseignement et d'évaluation.

Au-delà des infrastructures et de la continuité de missions des établissements, certains étudiants ont effectivement payé aussi un lourd tribut lors de ces catastrophes. Ils se sont trouvés en difficulté à la veille de leurs examens et de la rentrée académique. Afin de leur apporter le soutien nécessaire, nous avons dès la fin juillet rappelé aux établissements que le décret «Paysage» prévoit plusieurs dispositifs dérogatoires en cas de force majeure. Cette notion pouvant certainement s'appliquer dans ce cas-ci. Par exemple, l'article 79, § 2, dudit décret permet pour des raisons de «force majeure et dûment motivées, prolonger une période d'évaluation d'un étudiant au quadrimestre suivant, sans toutefois pouvoir dépasser une période de deux mois et demi au-delà de la fin du quadrimestre.»

Je salue les nombreuses initiatives prises par différents acteurs, étudiants, enseignants, alumnis, en faveur des étudiants sinistrés: du partage, des dons de supports et d'ouvrages de référence ainsi que du matériel. Elles ont été l'un des éléments marquants constatés après cette catastrophe. Le ministre-président l'a également rappelé lors de la séance plénière.

Au-delà des aspects académiques, certains étudiants ont été impactés financièrement également. Dès la fin juillet, j'ai rappelé aux établissements que leurs étudiants pouvaient obtenir des aides financières de la part des services sociaux. Certains d'entre eux ont d'ailleurs communiqué dès le départ leur disponibilité à travers différents canaux. En août dernier, j'ai rencontré la Fédération des étudiants de l'Université de Liège qui m'a signalé que des problèmes de logement pourraient voir le jour pour certains étudiants qui habitent dans les zones sinistrées, en particulier à Angleur, Chênée, Tilff ou Esneux. J'ai tout de suite relayé ce problème particulier à mon collègue le ministre régional chargé du Logement.

Madame la Députée, vous m'interrogez également sur les résultats d'examens des étudiants sinistrés. Une telle estimation n'est malheureusement pas possible. Comme je l'ai signalé à la Fédération des étudiants de l'Université de Liège, nous mettons des actions en œuvre pour que les étudiants passent leurs examens dans de bonnes conditions et poursuivent leurs études dans les meilleurs délais. Si, en dépit de cela, certains d'entre eux étaient malgré tout en situation d'échec et étaient non finançables en raison de cet échec, ils pourraient faire valoir les difficultés rencontrées par les inondations, au moment de leur demande de réinscription.

Sur la base d'une analyse au cas par cas – lorsqu'un lien manifeste est établi entre la situation de non-finançabilité et le sinistre subi par l'étudiant –, les établissements d'enseignement supérieur sont en mesure de leur accorder une dérogation en vue d'une nouvelle inscription. Je suis persuadée qu'ils le feront quand la demande est justifiée. J'ai attiré l'attention des établissements à ce sujet lors de la visioconférence de rentrée qui s'est tenue le 25 août dernier.